



AXIOJURIS
a v o c a t s

SCP INTERBARREAUX DESILETS ROBBE ROQUEL

223 rue Charles Germain BP 10237
69658 VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX
Tél : 04.74.09.47.90 - Fax : 04.74.09.47.99

170, boulevard Stalingrad
69006 LYON
Tél : 04.37.48.80.80 - Fax : 04.37.48.80.81
Toque 786

www.axiojuris.com

Affaire : CIFD / LEFEVRE - CHARRET
Dossier n°20210795

Tribunal Judiciaire de CHATEAUROUX
Juge de l'Exécution chargé des Saisies Immobilières
Audience d'Adjudication du 18 octobre 2022 à 09h30

DIRE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, ET LE

Au Greffe du **Tribunal Judiciaire de CHATEAUROUX**, par devant nous Greffier de Madame/Monsieur le Juge de l'Exécution, a comparu :

Maître Pierre-Yves LE GALLOU, avocat au barreau de CHATEAUROUX, membre de la SCP PATUREAU DE MIRAND – LE GALLOU – AUGEREAU, y demeurant 06 avenue du Général Ruby – 36000 CHATEAUROUX, au Cabinet duquel il est fait élection de domicile.

Lequel a déclaré que le cahier des conditions de vente a été déposé au greffe le 14 avril 2022 sous le n° RG 22/00017.

Sur des biens saisis dans la commune de CHAILLAC (36310) – lieudit « la sablonnière », rue de la croix de Chêne ;

Contrairement à ce qui est indiqué dans le Cahier des Conditions de Vente et dans l'assignation et conformément au MODELE 1 et au Commandement de payer valant Saisie Immobilière,

Le bien est cadastré comme suit :

| Section | N° | Lieudit | Surface |
|---------|-----|----------------|---------------|
| AN | 636 | La sablonnière | 00ha 49a 13ca |

D'une contenance cadastrale de 4 913m²

et non de 06ha 94a et 65ca comme cela avait pu être indiqué.

Afin que nul n'en ignore,

Le comparant a signé avec Nous, Greffier